

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Le 24 novembre 2020 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de  
Convocation :

19/11/2020

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué, Mme BANZET Emma, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

La Séance est  
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoir :

Mme BRUNNER Magdolna pouvoir à M. DORSCHNER Christian  
M. HOPP Mathieu pouvoir à M. LEININGER Christian

Secrétaire de Séance : Mme DETTWILLER Séverine

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et installation d'une nouvelle conseillère municipale
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2020
3. Adoption du règlement intérieur
4. Budget Réseau Câblé : reprise exceptionnelle des excédents d'investissement
5. Demandes de subventions / Collège Suzanne Laliqie Haviland
6. Demande de subvention MJC : fauteuils cinéma
7. Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
8. Vente d'une parcelle rue des Anémones
9. Retrait de la délibération du 12 décembre 2018 de lutte contre les dépôts sauvages
10. Instauration d'une amende pour lutter contre les dépôts sauvages
11. Appel d'offres Restructuration de l'hôtel-restaurant Au Wingenerhof
12. Délégation de signature pour la vente de la maison sis 4 rue du Château d'Eau
13. Motion de soutien pour l'extension de l'entreprise Kuhn de Monswiller
14. Convention de mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les ateliers du Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes
15. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
16. Divers

---

**POINT 1****ACCUEIL ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

---

Le maire informe l'assemblée que le 30 octobre 2020, la Mairie a réceptionné le courrier de démission de M. Emmanuel Kempfer qui se retire suite à son déménagement.

Il dit qu'il a ensuite informé M. Laurent Jaming, prochain sur la liste, qu'il intègrera le conseil municipal à la place de M. Kempfer. Mais par courrier réceptionné le 6 novembre 2020, M. Jaming dit qu'il ne le souhaite pas et démissionne à cause de ses obligations professionnelles.

Il informe que la prochaine personne sur la liste a bien voulu prendre ses fonctions ; elle est d'ailleurs présente ce soir. Il s'agit de Mme Sophie Durrenberger. Le maire remercie Mme Durrenberger d'avoir accepté cette mission.

Il informe qu'avec Mme Durrenberger, le conseil municipal est au complet.

Il demande à la nouvelle arrivante quelles commissions communales elle souhaite intégrer. Elle choisit de faire parti des commissions Séniors, Adolescents et Cimetière.

---

**POINT 2****APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2020**

---

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**POINT 3****ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

---

Le maire informe que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal a 6 mois à compter de l'installation pour adopter son règlement intérieur.

Il rappelle qu'une copie du règlement intérieur de la précédente mandature a été envoyée par mail comme projet puis Mme Catherine François a envoyé par mail sa proposition, version que le maire propose de retenir.

Après débat, voici les termes retenus :

**Accès et tenue du public :**

- Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle.  
Un emplacement spécial, situé dans la salle du conseil municipal, est réservé aux représentants de la presse.
- Afin de ne pas perturber les débats, l'usage des téléphones mobiles est interdit.  
Durant la séance, le public doit garder le silence et ne manifester ni son approbation, ni sa réprobation.  
Le public ne pourra prendre la parole que sur invitation expresse du Maire pour fournir des informations, explications ou avis au Conseil Municipal sur une question en débat.
- Le Maire peut prononcer une suspension de séance pour permettre à l'un des membres de l'assistance de s'exprimer.
- Le Maire pourra donner la parole au public lors des questions soulevées en point « Divers ».
- Lorsqu'une personne est invitée à poser une question, elle doit s'adresser au Maire. Un bref exposé, d'au plus trois minutes, est autorisé avant l'énoncé de la question. Une fois la question posée, le Maire y répond au nom du Conseil Municipal s'il le peut, sinon il pourra répondre lors d'un prochain Conseil Municipal.

## Débats ordinaires et prise de parole :

- La parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil Municipal qui la demandent.
- Le Maire a seul la police de l'assemblée. Par conséquent, lorsqu'un membre de l'auditoire ou un membre du Conseil Municipal trouble le bon déroulement de la séance, la parole peut lui être retirée par le Maire. En cas de trouble majeur, le Maire peut faire expulser de l'auditoire le fauteur de trouble.

Ce règlement intérieur vient en complément du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sera révisable au cours du mandat, si besoin.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les termes du règlement intérieur tels que présentés ci-dessus.

---

### **POINT 4**

#### **BUDGET RESEAU CABLE : REPRISE EXCEPTIONNELLE DES EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT**

---

M. Sylvain Cunrath, adjoint au maire en charge des finances, rappelle que le budget Réseau Câblé est toujours déficitaire en fonctionnement.

Il informe que suite à la parution de la circulaire interministérielle relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités, la reprise des excédents d'investissement en section de fonctionnement sera possible à titre exceptionnel cette année.

Sur proposition du maire et après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

50 000 € au 777 en recettes de fonctionnement

29 105.01 € au 001 en report d'investissement

Il décide aussi, à l'unanimité, de procéder à la décision modificative suivante :

Chap. 011      Art. 611      + 50.000 €

---

### **POINT 5**

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS / COLLEGE SUZANNE LALIQUE HAVILAND**

---

Le maire informe avoir réceptionné 2 demandes de subventions pour le Collège.

La première consiste à participer financièrement à la création d'une mare pédagogique au collège. Celle-ci pourrait aussi profiter aux écoliers de la Commune.

La deuxième servirait à l'acquisition d'équipements de formation pour pouvoir délivrer à tous les collégiens le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1. Une participation de 4€ par élève est demandée.

Mme Sylvie Pfeifer demande qui dispensera la formation. Mme Dominique Schmitt-Merx, conseillère municipale mais aussi gestionnaire du collège, répond que ce seront les professeurs d'EPS qui s'en chargeront.

Sur proposition du maire,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser au Collège Suzanne Laliq Haviland les subventions suivantes :

- 500 € pour la création de la mare pédagogique.
- 248 € (soit 4€ pour 62 élèves) pour l'acquisition d'équipements de formation aux premiers secours.

---

## **POINT 6**

### **DEMANDE DE SUBVENTION MJC : FAUTEUILS CINEMA**

---

Le maire informe que le projet de la MJC de Wingen-sur-Moder de changer les fauteuils de cinéma dans la salle de spectacle se concrétise. Une demande de participation financière a été adressée à la Mairie.

Mme Séverine Dettwiller demande si les fauteuils retenus sont ceux qui avaient pu être testés l'an passé. Le maire lui dit que non, ce sont des plus performants qui ont été choisis.

Le maire informe avoir réussi à obtenir une subvention de 4500 € auprès de la Communauté de Communes.

Mme Séverine Dettwiller demande si la section Cinéma est une section rentable. Le maire lui propose d'assister à l'assemblée générale de la MJC pour s'en rendre compte.

M. Pascal Thomas demande si la capacité d'accueil va être augmentée. La réponse est non.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser à la MJC de Wingen-sur-Moder une subvention de 15.000 € pour l'acquisition des nouveaux fauteuils de cinéma.

---

## **POINT 7**

### **MISE A JOUR DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

---

Le maire informe que la Commune devrait, tous les ans, mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. C'est un outil obligatoire pour protéger les salariés ; c'est l'outil-clé de la prévention dans la Commune. Celui qui a été réalisé au sein de la Commune de WINGEN SUR MODER date de 2013 et n'a jamais été mis à jour.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose de nous assister dans cette démarche de mise à jour. Une mutualisation permettra de faire des économies.

M. Sylvain Cunrath précise que plus il y aura de communes, moins ce sera cher.

M. Pascal Thomas demande quelle entreprise sera en charge de ce dossier. Le maire répond qu'il s'agira d'un appel d'offre et que le nom de l'entreprise retenue n'est pas encore connu.

Mme Dominique Schmitt-Merx précise que le principe d'un groupement d'achat est de faire des économies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

---

## **POINT 8**

### **VENTE D'UNE PARCELLE RUE DES ANEMONES**

---

Le maire informe avoir été contacté par l'agence immobilière qui est en charge de la vente de la maison sis 13 rue des Anémones. Celle-ci s'est aperçu que le terrain cadastré Section 04 n° 227, d'une contenance de 0,42 are, clôturé avec le reste de la propriété actuellement en vente, appartient en fait à la Commune de WINGEN SUR MODER.

Le couple qui souhaite acheter la maison souhaite aussi acheter la parcelle communale.

Le maire informe qu'en 2016, un problème similaire a été découvert lors de la vente d'une maison rue des Sapins. Il y a 4 ans, le conseil municipal avait décidé de vendre le terrain au prix de 7500 € l'are.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente du terrain cadastré Section 04 n° 227, d'une contenance de 0,42 are, pour la somme de 7500 € l'are, soit 3150 € et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la vente de cette parcelle.

---

#### **POINT 9**

##### **RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2018 DE LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES**

---

Le maire rappelle que le 12 décembre 2018, le conseil municipal a pris une délibération pour instaurer une amende de 500 € en cas de dépôts sauvages de déchets.

Lors du dernier dépôt sauvage, un titre de recette de 500€ a été adressé au redevable. Celui-ci a contesté l'amende et a saisi le tribunal administratif.

L'avocat mandaté par l'assistance juridique de notre assureur Groupama nous suggère de retirer la délibération car les chances de succès dans ce contentieux lui apparaissent faibles pour la Commune.

Les procédures juridiques ont été stoppées et le titre de recette émis a été annulé.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité, décide de retirer la délibération 12B du 12 décembre 2018.

---

#### **POINT 10**

##### **INSTAURATION D'UNE AMENDE POUR LUTTER CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES**

---

Le maire propose de refaire une délibération pour les dépôts sauvages.

Une proposition sera faite pour la prochaine séance.

Mme Emma Banzet informe qu'elle voit beaucoup d'incivilités près de son hangar agricole.

Mme Séverine Dettwiller dit que les nouvelles poubelles avec les sachets pour les crottes de chiens sont bien mais souligne que nombre de propriétaires d'animaux jettent les sachets sur le sol et non dans les poubelles prévues à cet effet.

M. Sébastien Joan trouve que le fait que les ouvriers communaux fouillent les sacs pour trouver le nom du déposant pourrait être dangereux pour eux.

---

#### **POINT 11**

##### **APPEL D'OFFRES RESTRUCTURATION DE L'HOTEL-RESTAURANT AU WINGENERHOF**

---

Le maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie les mercredi 4 et jeudi 12 novembre pour ouvrir et étudier les plis relatifs à la restructuration de l'hôtel-restaurant Au Wingenerhof. Il précise que le marché compte 12 lots.

Mme Séverine Dettwiller rappelle que le conseil municipal a voté une enveloppe de 600.000 € au budget 2020 ; elle demande si ce montant suffira ou s'il y aura encore d'autres frais. Elle demande si la création

d'une chambre pour PMR (Personne à Mobilité Réduite) est comprise dans le prix et souhaite savoir comment cette personne, étant au sous-sol du bâtiment, accèdera au restaurant. Elle demande aussi si des travaux d'isolation sont prévus étant donné qu'il est difficile de chauffer la grande salle de restauration.

M. Jean-Marie Klein demande si l'aménagement extérieur est prévu. Le maire répond que oui, que ça fait parti du lot 2 - gros-œuvre.

M. Sylvain Cunrath explique que la peinture ne sera pas faite par les ouvriers communaux mais par un professionnel sous forme de marché à bon de commande.

Le maire informe que le loyer du locataire sera calculé en fonction des mensualités du prêt souscrit pour faire les travaux de restructuration.

Mme Séverine Dettwiller soumet le problème des voitures qui sont garées devant l'entrée du restaurant et qui empêchent les piétons de marcher sur cette portion de trottoir. Selon elle, il faudrait prévoir un stationnement en épi ou interdire carrément le stationnement devant l'entrée du restaurant.

Le maire suggère qu'il faudrait peut-être faire le même marquage au sol que dans la rue des Orfèvres et devant le cimetière pour laisser un passage aux piétons.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir les entreprises suivantes :

N° + LOT	ENTREPRISE	MARCHE H.T.
1 - Terrassement	WENDLING	29.729,40 €
2 - Gros-œuvre	CBA	6.711,12 €
3 - Couverture	EVEREST	9.360,04 €
4 - Serrurerie alu acier	MEDER	34.658,00 €
5 - Electricité	GANGLOFF	91.350,63 €
6 - Installations sanitaire + chauffage	VONTHRON	81.371,50 €
7 - Plâtrerie – Faux Plafonds	SARI	80.105,00 €
8 - Menuiserie Bois	JUNG	59.762,97 €
9 – Flocage	EGIR	41.250,21 €
10 - Carrelage – Faïences	TGE	24.994,72 €
11 - Revêtement de sols souples + mise aux normes PMR escalier	CF SOLS EXPERT	30.177,30 €
12 - Vidange, nettoyage + enlèvement cuve	KUGLER	2.390,00 €
<b>TOTAL :</b>		<b>491.860,89 €</b>

---

## POINT 12

### DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE DE LA MAISON SIS 4 RUE DU CHATEAU D'EAU

---

Le maire informe qu'il vend actuellement un bien situé 4 rue du Château d'Eau.

Etant le vendeur, il ne peut pas signer les documents relatifs à cette vente qui sont arrivés en mairie.

Il propose que ce soit M. Sylvain Cunrath, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui prenne cette délégation.

Le Conseil Municipal, à la majorité (17 Pour, 2 Abstentions), désigne M. Sylvain CUNRATH pour signer les documents relatifs à cette vente.

---

**POINT 13****MOTION DE SOUTIEN POUR L'EXTENSION DE L'ENTREPRISE KUHN DE MONSWILLER**

---

Les membres du Conseil Municipal de WINGEN SUR MODER, à l'unanimité, apportent leur soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

---

**POINT 14****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

---

Le maire informe que la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel pour accueillir le RAM Relais d'Assistants Maternels, le vendredi matin du 2 octobre au 11 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistants Maternels), qui organisera des activités jeunesse les vendredis 2 et 16 octobre, 13 et 27 novembre, 11 décembre, de 8h à 12h.

---

**POINT 15****COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
  - Maison 17 rue du Petit Passage
  - Maison 42 rue Principale
  - Maison 10 rue des Marcaires
  - Terrain rue des Orfèvres
  - Maison 3 rue des Orfèvres
  
- Le maire a signé les devis suivants :
  - Remplacement des bornes d'éclairage à l'entrée du Centre Socioculturel
  - Eclairage du hangar derrière l'atelier municipal
  - Eclairage extérieur de l'annexe de l'école (local du périscolaire)

---

**POINT 16****DIVERS**

---

- Le maire informe que Mme Cécile Manzanares, adjoint administratif, a demandé sa mutation au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Un appel à candidature pour la remplacer a été lancé. Il y a eu quasiment 50 candidatures.

Il informe qu'il a procédé à un premier tri avec ses adjoints et Mme Dominique Schmitt-Merx. Les entretiens d'embauche auront lieu le vendredi 27 novembre.

- Le maire informe qu'il nomme M. Dominique Greiner, ouvrier communal, concierge du gymnase. Mme Séverine Dettwiller demande s'il aura une prime pour cela. Le maire répond que c'est déjà en place. Mme Christine Doerflinger ajoute que le statut de concierge permettra à M. Greiner de s'adresser directement aux associations en cas de problèmes (comme par exemple des portes et fenêtres qui sont restées ouvertes après un entraînement, ...)
- Le maire rappelle que le marché du vendredi a été déplacé de la Mairie vers le terrain de football en raison de la démolition de l'Orée du bois. Les marchands ont émis le souhait de rester au nouvel emplacement car il y a plus de fréquentation et les clients ont plus de facilité pour se garer et se déplacer.  
M. Nicolas Barido pense qu'il faudrait instaurer une zone 30 à l'entrée du village en venant de Zittersheim.  
Mme Séverine Dettwiller demande quand aura lieu la prochaine réunion de la commission « sécurité routière ». Le maire répond qu'elle est fixée au 7 décembre.  
Mme Séverine Dettwiller demande à intégrer cette commission, en remplacement de M. Emmanuel Kempfer. Personne n'y voit d'inconvénient.
- Le maire informe que les bornes d'hygiène canine sont installées. Il rajoute qu'il en faudrait une supplémentaire car dans le quartier de la Mairie il n'y en a pas.  
M. Nicolas Barido dit que des riverains de la rue du Hochberg réclament car là-bas non plus il n'y en a pas. Le maire propose d'en racheter en 2021, si le budget le permet.
- Le maire informe qu'en raison de la pandémie, il n'y aura pas de fête de Noël pour les aînés. Un coffret cadeau remplacera l'habituel repas.  
Mme Simone Hunsinger informe l'assemblée qu'une commande de 220 colis a été passée, qu'ils seront livrés début décembre et que la distribution sera faite par les conseillers municipaux.
- Le maire informe qu'il souhaite créer un groupe sur Messenger pour tous les conseillers municipaux afin qu'ils puissent communiquer tous ensemble en cas de besoin, sans avoir à se réunir officiellement. Bien sûr, aucune décision ne sera prise dans ce groupe ; c'est juste à titre d'information et de partage.
- Le maire informe avoir un rendez-vous avec le responsable des routes du conseil départemental. Une écluse pour tester un ralentissement aux entrées du village va nous être prêtée.  
Mme Florence Leininger demande ce qui va être mis en place dans la rue Principale pour limiter la vitesse. Le maire suggère qu'il faudra casser les priorités.
- Madame Christine Doerflinger fait un point sur la banque alimentaire. Cette année, elle aura lieu sans bénévoles. Ce sont les employés du supermarché Carrefour qui mettront des caddies en place pour recevoir les denrées.
- Mme Christine Doerflinger parle de la nécessité de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde. Ce document recense les risques connus dans la commune, nomme un responsable et un référent par quartier. Concernant la mise à jour des coordonnées et du nombre d'habitants, et elle propose que chaque référent s'en charge et lui fasse un retour.
- Mme Séverine Dettwiller souhaite avoir des précisions sur la subvention Bourg Centre de 200.000 € dont le maire a parlé dernièrement. Elle demande quels sont les trois dossiers retenus. Le maire lui répond qu'il s'agit de l'annexe de la mairie, du gymnase et de la mobilité douce.  
M. Sylvain Cunrath pense qu'il ne faut pas s'attendre à un tel montant.  
Le maire informe avoir eu un rendez-vous avec le conseiller départemental de notre secteur avec qui il a évoqué un éventuel projet de périscolaire au collège. C'est une piste à creuser.

Mme Séverine Dettwiller rajoute qu'il y a encore beaucoup de choses à améliorer à l'école, surtout les WC.

Mme Dominique Schmitt-Merx demande au maire si c'est oral ou s'il a un écrit de la Société Juma pour dire qu'ils vont payer les mensualités à hauteur du prêt. Il lui répond que pour l'instant c'est oral, mais qu'un écrit va suivre.

Mme Séverine Dettwiller demande si les travaux de la salle de motricité à l'école maternelle sont terminés. Le maire répond que oui.

- Mme Dominique Schmitt-Merx demande s'il est envisageable d'organiser un tour du propriétaire pour l'ensemble du conseil municipal. Le maire répond que oui. Une fois la pandémie terminée, il organisera une visite de tous les bâtiments communaux.

*Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h35.*